

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

**MAIRIE DE COTI-CHIAVARI**  
(Code postal 20138)

**Délibération n°02.2019**

**LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI**

**SEANCE DU VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF**

Le mardi 22 janvier 2019 à 14 heures 30.

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 13  
Présents : 7  
Absents : 6  
Qui ont donné pouvoir : 2

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Paul ANTONA, 1er Adjoint.

**Présents :** Jean Paul ANTONA, Patrice FOUCHARD , Lucien LACOMBE, René MAILLET, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Catherine SANSONETTI

Date de la convocation

14/01/2019

Date d'affichage

**Absents :** Henri ANTONA, Céline BATTISTI POGGI (procuration à Jean Paul ANTONA), Jean-Baptiste Félix MARIANI, Antoine PERETTI, Julien PERETTI, Pierre POGGI (Procuration à Félix PERETTI)

Le quorum est atteint :

oui

non

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
le

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification  
le

Secrétaire(s) de séance : René MAILLET

**Objet de la délibération : Marché de reconstruction d'un mur à POZZACIO**

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;  
Considérant que la commune a lancé une consultation pour la reconstruction d'un mur à POZZACCIO, publiée au BOAMP, dans le journal Corse Matin et sur le profil acheteur de la commune ;  
Considérant l'estimation du marché à 63 078.10 € H.T.,  
Considérant qu'une seule offre a été déposée ;  
Considérant le rapport d'analyse des offres effectué par le BET Pascal POGGI qui conclut, que l'offre est conforme aux attentes techniques et aux vues des critères du marché ;  
Le marché pourrait être attribué à :

ATTRIBUTAIRE	
NOM	Eurl TERRA
SIRET	502 408 651 00011
MONTANT H.T.	65 338.25
TVA %	10
MONTANT TTC	71 872.08
DELAIS	22 jours

**D02/2019**

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- ATTRIBUE le marché à l'entreprise TERRA
- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

**POUR LE MAIRE**  
  
PAR LA DÉLÉGATION DU PREMIER ADJOINT  
**JEAN PAUL ANTONA**  
